

TRADITION ENTREPRENEURIALE EN COTE-D'IVOIRE

Propos d'étape

F. VERDEAUX

Anthropologue, France

Le programme dont sont présentés ici les premiers résultats s'intègre à un projet collectif réunissant les chercheurs travaillant en Côte-d'Ivoire sur le thème général "entreprises-entrepreneurs", quels que soient, par ailleurs, leurs rattachements institutionnels. Constatant la proximité et la complémentarité de nos programmes et approches, un projet fédérateur concret a été adopté ; il consiste à produire, dans un premier temps (septembre 1991) une bibliographie analytique recouvrant les différents modes d'approche du sujet ; dans un second temps (1993), un ouvrage collectif qui devra mettre l'accent sur les trois points suivant :

- Les continuités et discontinuités historiques dans l'émergence, les succès et les échecs des entrepreneurs "africains" puis nationaux. Ceci afin de dégager les tendances à long terme dans lesquelles s'inscrit la situation actuelle et d'identifier les éventuelles constantes qui affecteraient le secteur.

- Les déterminants ou conditions de tous ordres dont les combinaisons s'avèreront liées aux succès et échecs précédemment repérés.

- L'identification des décalages entre contraintes et stratégies des différentes catégories d'entrepreneurs d'une part, conception et mise en oeuvre des politiques d'intervention d'autre part, afin de rendre compte de "l'insuccès" de ces dernières et plus généralement de leurs effets.

Programme général : Entreprises et entrepreneurs privés ivoiriens : émergence, trajectoire et situations actuelles.

Participants :

- B. Contamin, économiste, université de Pau-ORSTOM. Contribution principale : entreprises et entrepreneurs (industriels) ivoiriens face à l'ajustement structurel.

- S. P. Ekanza, historien, université d'Abidjan. Une entreprise forestière européenne de sa naissance à sa disparition.

- Y. A. Fauré, socio-économiste, I.E.P. de Bordeaux-ORSTOM. Contribution principale : les aides d'Etat aux entrepreneurs privés nationaux : explication d'un échec.

- P. Labazée, sociologue-économiste, ORSTOM : Capacité de réponse des négociants de Korhogo au double désengagement de l'Etat et du capital privé européen.

- F. Verdeaux, anthropologue, ORSTOM.

Contribution personnelle :

- Généalogie d'une tradition entrepreneuriale dans le Sud-Est ivoirien : les coupeurs de bois et leur descendance (1880-1980).

- Place des entreprises africaines dans les discours et pratiques d'intervention publique depuis le début du siècle.

"Entreprises et entrepreneurs" sont dans l'air du temps. Ajustement structurel et "moins d'Etat", vérité des prix et du marché, et primauté de l'économique sur le politique aidant, les instances internationales d'intervention traquent ces "catégories" rares, nécessaires à la réussite des plans d'ajustement. Le fait qu'elles en trouvent si peu en Côte-d'Ivoire ou qui déçoivent leurs espérances, provoque un discours approximativement culturaliste -manque de "tradition entrepreneuriale", prégnance des obligations socio-familiales- qui non seulement n'explique rien mais pourrait bien aussi inverser l'ordre des facteurs : avant de devenir sociales ou socio-professionnelles ces "catégories" sont d'abord des catégories de pensée. Elles reflètent moins une réalité qu'elles ne cherchent à l'organiser et sont par conséquent tout aussi "culturelles" que d'autres auxquelles elles s'opposent implicitement.

Or si elles semblent prendre en compte, en désespoir de causalité, la "culture", les instances chargées de penser le développement ignorent totalement la dimension sociologique des phénomènes considérés. A partir du moment où les entités et acteurs "cibles" sont rangés dans les catégories "entreprises et entrepreneurs" ils sont censés ne plus être régis que par une rationalité économique universelle et quasiment transcendante. Les constats de faiblesse ou les échecs, faute de pouvoir être compris dans les termes de cette rationalité sont alors renvoyés à cette nébuleuse explicative qu'est la culture prise comme instance de dernier recours avant jet de l'éponge : ce n'est évidemment pas leur faute mais les Ivoiriens n'ont aucune tradition entrepreneuriale, ils en ont d'autres, etc... Enoncé partiel ou avatar du "paradigme africain" qui tend à faire de ses "déficits" (économiques, techniques...) l'envers d'une sorte de trop plein culturel qui ferait sa spécificité. Vision largement répandue du continent que de récents bilans, objectivement catastrophistes, n'ont fait que renforcer. S'il est facile d'ironiser sur leurs aspects naïfs et souhaitable de récuser une conception erronée des faits culturels, force est de reconnaître que ces pseudo-interprétations recouvrent de vraies questions. Au même titre que les formes de différenciation sociale, les structures de production ivoiriennes relèvent à l'évidence d'une culture

mais celle-ci ne consiste pas en une collection de "traits" ou caractères qu'il s'agirait d'identifier un peu à la façon d'un patrimoine génétique ; elle est le produit d'une histoire qui pour les secteurs de production tertiaires et surtout secondaires est encore largement à faire. Quelles continuités et discontinuités historiques peut-on mettre à jour dans les façons d'entreprendre ? En quoi y a-t-il continuum, rupture ou transformation entre les "traitants" qui prospèrent sur la côte jusqu'à la fin du XIXème siècle et les entrepreneurs d'aujourd'hui ? Comment, par exemple, quels que soient les contextes économiques et politiques, se perpétue une résistibilité certaine à l'autonomisation, par rapport à l'environnement, des entités de production (les entreprises) d'une part, à leur pérennisation, d'autre part ? La généralisation et la perpétuation de cette forme particulière d'organisation des ressources en vue de la production qu'est l'entreprise est-elle concevable en dehors d'une recomposition généralisée des rapports sociaux et d'une nouvelle distribution des pouvoirs ? Economie marchande ne signifie pas système capitaliste. L'histoire ou au moins un certain nombre d'exemples d'initiatives et de trajectoires d'entrepreneurs et d'entreprises en Côte-d'Ivoire pourrait s'avérer un analyseur original d'une culture constituée dès l'origine à la marge du système capitaliste.

Nous ne prétendons évidemment pas répondre à l'ensemble des questions mais plutôt contribuer à en mieux cerner quelques unes. Comment, à partir de quels comportements - quelle que soit leur hétérodoxie par rapport au modèle de référence - ont été et sont produites les différentes catégories locales d'entrepreneurs : Quelles ressources, au sens large, sont mobilisées ? A travers quelles pratiques et quels réseaux sociaux sont elles accessibles ? Chacun des participants au programme aborde le thème selon un éclairage particulier. L'un en montrant, par exemple, que des réussites sont, au moins dans un premier temps, basées sur l'utilisation de main-d'oeuvre et de réseaux familiaux ; un autre que dans un contexte où les marchés et le crédit sont pour une large part tributaires de l'intervention de ceux qui contrôlent l'appareil d'Etat, il est plus judicieux "d'investir" dans les réseaux et activités politiques que dans son "entreprise" au sens étroit du terme; un autre, enfin en évaluant les capacités de réponse au désengagement de la sphère étatique et du capital privé européen, de ces "entreprises" sans murs ni statuts déposés que constituent les réseaux des négociants du Nord.

Mon programme, plus rétrospectif, est centré sur un petit groupe d'entreprises et d'entrepreneurs du Sud-Est qui, dès le début de la colonisation, se sont le plus approchés de ce qu'étaient les entreprises "importées" de l'époque. Ils disparaissent sous cette forme dans les années trente, soit à la conjonction de trois séries de facteurs : la "crise" et en particulier celle du marché des bois tropicaux, la disparition des fondateurs de ces entreprises initiales et la mise en place d'une nouvelle politique; on sort en effet à cette époque de l'ère du commerce de traite pour entrer dans celle de la "mise en valeur" qui appellera plus tard le "développement". Par la suite, la descendance sociale de ce groupe d'hommes d'affaires se reproduit en catégorie so-

ciale distincte, citadine, scolarisée au plus haut niveau possible et occupant des activités commerciales ou des professions libérales.

Cette catégorie d'hommes d'affaires avait donc plus particulièrement émergé autour de l'exploitation forestière. En petit nombre, il est vrai, certaines de leurs entreprises faisaient alors jeu égal avec les entreprises européennes de l'époque dans le domaine de la commercialisation de ces produits, alors que, de façon générale, les "coupeurs de bois" exploitant sur le terrain la forêt étaient majoritairement africains.

Cette prépondérance africaine dans la "filière bois" se prolonge jusque dans les années trente, période où s'achève un phénomène de substitution de PME-PMI européennes aux entrepreneurs locaux pour l'exploitation proprement dite, tandis que disparaissent les maisons de commerce africaines, laissant aux sociétés de négoce européennes le monopole de la mise sur le marché. Il faut attendre l'indépendance pour voir réapparaître des exportateurs nationaux sans toutefois que ceux-ci réinvestissent l'amont de la filière, la laissant aux mains de petites entreprises européennes. Plus que d'entrepreneurs, il s'agit il est vrai des bénéficiaires de la distribution de quota d'exportation par le pouvoir politique. Ils se contentent donc de jouir de cette rente de situation. A nouveau une crise sur le marché du bois, au début des années quatre vingts, ainsi que l'épuisement, sinon de la ressource, du moins des gisements des essences les plus rentables aboutissent à la quasi disparition des petits forestiers européens tandis que de nouvelles catégories d'opérateurs investissent l'aval de la filière (industries de transformation).

On retiendra donc pour la suite du programme que :

1) La faible proportion actuelle d'entrepreneurs nationaux, dans ce secteur tout au moins, n'est pas "ancestrale" mais a au contraire une origine historiquement datée, dont les circonstances méritent d'être élucidées.

2) Il faut considérer l'ensemble des acteurs et entités en présence (entreprises et entrepreneurs de toutes origines) pour saisir la dynamique du secteur dans la durée. Une reconstitution historiographique de la filière bois en Côte-d'Ivoire est donc envisagée.

3) L'Etat apparaît comme acteur particulièrement déterminant puisque les politiques qu'il met en oeuvre aux différentes époques définissent, soit par le biais de réglementations (1930) soit de façon discrétionnaire (début des années soixante) les "ayant droit" : à l'exploitation (permis), au crédit, à la main-d'oeuvre, aux quota d'exportation.

4) Les entreprises qui se sont succédé dans le secteur, si elles présentaient, peut-être, des modes de fonctionnement différents, ont cependant connu le même destin ; leurs efficacités respectives étant en première lecture "historiques" : les capacités de mobilisation de la main-d'oeuvre, d'accès au crédit et au capital ainsi qu'au marché ont varié dans le temps en fonction d'une part de circonstances incontrôlables, d'autre part de la plus ou moins grande proximité d'un "centre" très tôt unique, l'administration, et des modèles culturels à partir desquels elle s'efforce de façonner de nouveaux rapports sociaux ; en particulier l'introduction "forcée" du salariat.

La trajectoire de la descendance de ces premiers entrepreneurs est prise en compte sous l'angle de la transmission des patrimoines ainsi constitués mais aussi des acquis immatériels qui semblent passer d'une génération à l'autre : scolarisation systématique, citoyenneté, alliances matrimoniales et réseaux sociaux qui confèrent à une partie d'entre eux une spécificité certaine.

Le premier objectif est donc de reconstituer une histoire économique et sociale de ce premier tiers de siècle centrée sur ces "coupeurs de bois" et hommes d'affaires du Sud-Est (Assinie, Grand-Bassam, Grand-Lahou). Dans un second temps de voir en quoi, dès les années trente, la puissance publique qui arbitre (déjà) l'attribution des marchés intérieurs et du crédit exclut certaines catégories d'entreprises qui ne rentrent pas dans les critères de la modernité que l'on cherche à imposer. Les controverses qui s'étalent à ce sujet dans les journaux de Grand-Bassam entre 1910 et 1930 seront sans doute particulièrement intéressantes (leur dépouillement est à peine entamé). On y voit en particulier un vice-président de la chambre de commerce ainsi qu'un ancien directeur des douanes devenu entrepreneur, défendre les forestiers et commerçants africains contre l'administration et certains groupes d'intérêt.

L'un des points cruciaux de l'opposition aux forestiers africains demeure, à notre avis depuis le début du siècle, le mode de mobilisation de la main-d'oeuvre : intendant de la plantation et des chantiers forestiers d'A. Verdier, A. Brétignère se plaint déjà en 1885 de la concurrence "déloyale" de coupeurs de bois africains et de l'inconstance d'une main-d'oeuvre qui n'a manifestement pas le même sens que lui du travail salarié. C'est précisément ce type de rapport que l'administration tente de généraliser à partir des années vingt. Ce à l'encontre des pratiques des forestiers africains, entre autres mais non exclusivement, qui par le biais d'alliances matrimoniales ou autres utilisent les hiérarchies sociales locales et les cascades de prestations qu'elles permettent de mettre en branle pour accéder à une main-d'oeuvre que les entreprises européennes ont, dans ce secteur aussi, le plus grand mal à trouver. Elle n'est pas disponible sur un "marché" ; sa mobilisation est médiatisée par d'autres types de rapports sociaux.

Ce qui avait donc fait la force des entrepreneurs locaux va s'avérer par la suite inapproprié à la nouvelle donne largement induite par la politique de l'administration. Ils ne parviendront pas à se défaire de cet ancrage régional et à transformer ce capital social en capital tout court, mobile et recherchant, où que ce soit, le meilleur investissement. Il est vrai que l'Etat ne leur facilite pas la tâche en réglementant l'accès à la ressource (permis d'exploitation) mais surtout aux crédits d'équipement de telle sorte que le plus grand nombre des acteurs "indigènes" en est de fait exclu.

Autre ressource-clef, le capital avait été obtenu, par certains, en convertissant l'or accumulé antérieurement dans le cadre du commerce de traite (entre la région, Cape-Coast et Kumassi), en moyen d'accès aux facteurs de production. Pourtant la possession de ce capital initial n'est pas une condition nécessaire pour entreprendre et s'avère par la suite insuffisante pour s'adapter aux mutations de l'environnement économique et politique.

L'accès au crédit et au marché sont en effet les deux autres facteurs discriminants pour la conduite d'activités dans ce secteur. Quelles qu'en soient les modalités, leur liaison est constante : les exportateurs locaux d'acajou sont préfinancés par leurs clients, exclusivement anglais et américains. Ceci leur permet d'avancer à leur tour à une seconde strate de "coupeurs" de quoi mener leur campagne d'abattage, moyennant exclusivité de la commercialisation des produits. La maison Morrison, par exemple, second exportateur d'Assinie après la S.I.B.E., société française, ajoute à la production de ses chantiers celle d'un nombre pour l'instant indéterminé de coupeurs permanents ou occasionnels. Les mêmes ou d'autres peuvent aussi, selon les années et les contrats, approvisionner les sociétés européennes. On ne trouve pas trace de concurrence entre sociétés françaises et africaines, si tant est qu'en ce début de siècle la distinction soit pertinente. Au contraire les échanges de bons procédés semblent fréquents entre partenaires complémentaires : leurs "entregents" auprès des autorités locales ou de l'administration se complètent et ils ne se concurrencent pas sur les marchés extérieurs qui sont, on l'a vu, distincts. Les signes de cette bonne intelligence sont repérables dans les archives et confirmés par les témoignages oraux. On comprend mieux maintenant pourquoi les représentants du négoce prennent la défense des forestiers et commerçants "indigènes" lorsque ceux-ci sont attaqués par l'administration et les petits entrepreneurs européens.

La crise de 1930, qui précipite un processus entamé avant elle, est doublement révélatrice.

La disparition ou la reconversion des forestiers locaux en planteurs (cacao) dévoile la relative faiblesse de l'accumulation antérieure qui ne permet pas de réinvestir dans du matériel moderne sans passer par le crédit bancaire. Ces inscriptions locales correspondent aussi aux réseaux sociaux qui ont été tissés au cours de la période précédente et qui s'avèrent jouer le rôle de substitut ou de complément au capital : ce sont eux qui permettent de

mobiliser la main-d'oeuvre indispensable à la création des plantations. Face au rétrécissement du marché et à la quasi disparition de leurs clients-créditeurs, les exportateurs se reconvertissent, outre les plantations, dans la traite des produits (café et cacao) de leur région d'origine. Les terres qu'ils s'étaient faites concéder n'ont pas de valeur marchande et les immeubles de rapport qu'ils avaient fait construire à Grand-Bassam perdent la leur quand Abidjan devient la capitale effective du territoire.

Il est intéressant de noter qu'un processus parallèle mais de sens inverse s'opère au même moment au profit d'une nouvelle catégorie d'agents. L'administration, qui a besoin de bois pour ses chantiers, la construction et le fonctionnement du chemin de fer, contrôle et attribue les marchés et les ... crédits permettant de s'équiper en matériel réglementaire. Est alors favorisée une nouvelle génération de PMI-PME dont les fondateurs, souvent fraîchement installés, sont arrivés en Côte-d'Ivoire sans le moindre capital. Il est donc difficile de caractériser la substitution qui s'opère comme étant le fait d'un système de production plus "capitaliste".

Ce schéma provisoire est bien sûr à compléter et à préciser. Il reste en particulier à retracer plus en détail le processus de constitution et de re-composition de ces "catégories" dont on voit déjà qu'elles ne sont pas distinguées de la même façon selon les époques. La catégorie "entrepreneur africain" est, plus qu'induite, produite dans le contexte social économique et politique des années trente. Un dernier point n'a pas été abordé ; il s'agit de la façon dont les "entrepreneurs" de l'époque se définissaient et définissaient eux mêmes leurs activités. Les intéressés n'étant plus là pour le dire, on essaiera de le déduire de la reconstitution (en cours) de leurs pratiques tant professionnelles que sociales ainsi que des représentations dont ils ont été l'objet dans les discours et politiques des pouvoirs publics : ceux-ci ont en effet contribué, consciemment ou non, à les enfermer dans un rôle d'appoint qui n'avait pourtant pas toujours été le leur.